

CAMIEG : FO RÉSOLUMENT TOURNÉE VERS LES BÉNÉFICIAIRES SALARIÉS

FO Énergie et Mines rappelle le cadre et les orientations politiques qu'elle entend mener durant toute la nouvelle législature de 6 ans :

- remettre le salarié et sa famille au cœur des missions de la CAMIEG,
- traiter tous les dossiers en retard avant la fin 2009,
- traiter toutes les réclamations en 8 jours,
- avoir un regard social et humain sur les dossiers des salariés,
- assurer une information régulière aux salariés des IEG,
- mettre en place des outils de gestion (Infogérance) définitive et totale d'ici fin 2009.

Télécharger le tract au format PDF

REMBOURSEMENT : UNE SITUATION LOIN D'ÊTRE PARFAITE

La direction de la CAMIEG et les Ministères constatent une amélioration de la situation des remboursements. Pour FO Énergie et Mines, il y a lieu de rester attentif car de trop nombreux témoignages démontrent que les dysfonctionnements persistent avec de graves conséquences pour les salariés.

La Direction et les Ministères se réjouissent à l'annonce de la livraison définitive des outils informatiques de gestion d'ici fin 2009. Étant donné les reports de dates depuis 2007, FO Énergie et Mines entend rester prudente, autant que le basculement vers ces nouveaux outils d'Infogérance n'est pas garanti sans nouvelle casse.

Notre organisation rappelle les responsabilités d'une mise en place efficace de ces outils, qui a été décidée par la seule CGT. Elle exige que tout soit finalisé fin 2009 et renouvelle sa demande d'Audit sur la CPAM de Nanterre pour valider une véritable efficacité au service des salariés bénéficiaires.

CAMIEG : POUR UNE GESTION PLUS HUMAINE

Contrairement au Ministère de la Santé ou à la Commission de Recours Amiable (CRA), pour FO Énergie et Mines, un salarié n'est pas un N° de dossier. La priorité de notre organisation, avoir un regard social et humain sur la situation personnelle de chaque salarié. Rien ne musèlera notre droit d'expression, chaque instance doit prendre ses responsabilités. FO Énergie et Mines exige que les salariés soient traités avec l'égard qui leur est dû.